

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 3 AVRIL 2018

Objet

**« PanOrama , le
parc des coteaux
en biennale »
édition 2018 –
signature de la
convention**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 mars 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, M. CAVALIERE, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme LAQUIEZE, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BOURIGAUT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, Mme VELU, M. HADON, M. DROILLARD

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

32

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme BONNAL à M. CAVALIERE - Mme LARUE à Mme COLLIN
M. LERAUT à M. DROILLARD - Mme FEURTET à M. ROBERT
Mme GRANJEON à Mme LOUKOMBO SENG
Mme MILLORIT à M. NAFFRICHOUX
M. BAGILET à M. GALAN
Mme C. LACUEY à M. J.-J. PUYOBRAU**

Absent :

M. BELLOC

Mme COLLIN a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que « Panoramas, le Parc des Coteaux en biennale », dont la prochaine et cinquième édition se tiendra en 2018, est une biennale culturelle majeure en Rive droite.

Cette manifestation a pour objectif de valoriser le territoire des quatre communes au travers d'évènements artistiques, culturels et de découvertes du parc des coteaux de la rive droite de la Garonne

Le GPV Rive Droite assure la maîtrise d'ouvrage de l'édition 2018 de la biennale PanOramas.

Le programme s'articule en trois temps :

- d'avril à octobre, l'installation d'un Quartier Général temporaire accueillant l'équipe de production, les artistes invités pour des périodes de résidences, les publics à mobiliser pour des actions de médiation ;
- les 26 & 27 mai, les Marches, randonnées artistiques parcourant l'ensemble du parc des Coteaux ;
- le 29 septembre, La Nuit Verte, déambulation nocturne et de plein air jalonnée d'œuvres et installations numériques.

Propriétaire du site de l'Observatoire et en prise direct avec les enjeux de la société, l'université de Bordeaux contribue à son développement à travers la création, la transmission et la valorisation du savoir ainsi que la promotion de la pensée critique. Pour permettre la réalisation de cet événement, une convention entre l'Université de Bordeaux, Le Grand Projet des Villes Rive Droite et la ville de Floirac sera établie, précisant :

- les conditions de mise à disposition par l'université de Bordeaux au GPV, d'installations du site de l'Observatoire de Floirac
- la contribution de la Ville de Floirac en vue de permettre l'organisation de l'édition 2018 de la biennale panOramas, d'avril à octobre 2018.

Pour rappel, le budget prévoit une participation des quatre villes à hauteur de 50.000 euros TTC, soit respectivement :

- 4.950 euros par la Ville de Bassens,
- 14.400 euros par la Ville de Cenon,
- 11.250 euros par la Ville de Floirac,
- 14.400 euros par la Ville de Lormont

soit 45.000 euros, auxquels s'ajoute une participation forfaitaire de 5.000 euros de la ville d'accueil de la Nuit Verte qui sera la ville de Floirac pour l'évènement 2018.

La clef de répartition utilisée entre les quatre Villes est celle employée pour le fonctionnement général du GIP-GPV.

Les participations financières des Villes seront versées au GIP GPV maître d'ouvrage de la manifestation.

La ville de Floirac, partenaire principal de panOramas 2018, s'engage au côté du GPV sur la prise en charge et la réalisation des axes suivants :

- la co-construction d'un programme d'animation à l'Observatoire intégré à la programmation générale de panOramas ;
- l'entretien courant des équipements mis à disposition et notamment des espaces verts utilisés pour la mise en œuvre du programme culturel.

Les apports en nature et en ingénierie de la ville de Floirac seront valorisés dans les documents financiers produits par le GPV pour panOramas.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention précisant les conditions de mise à disposition par l'université de Bordeaux au GPV d'installations du site de l'Observatoire de Floirac ainsi que sur la contribution de la Ville de Floirac en vue de permettre l'organisation de l'édition 2018 de la biennale panOramas, d'avril à octobre 2018.

Vu l'avis de la Commission Culture du lundi 19 mars 2018 ;

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention en annexe ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches afférentes.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2018.

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 5 AVRIL 2018

Le Maire,

